

Avis relatif à la politique en matière d'ingénierie linguistique

adopté en séance plénière du 8 octobre 2009

« Les ressources langagières digitales et les technologies du langage sont vitales aux langues pour assurer leur survie dans la société de l'information. » [Nederlandse Taalunie, 2008]

Définition

L'ingénierie linguistique (ou traitement automatique du langage naturel, TALN) est une branche des technologies de l'information et de la communication spécialisée dans le traitement du texte et de la voix en langue naturelle. La traduction automatique, la correction orthographique automatisée, la recherche d'informations ou encore la reconnaissance et la synthèse de la parole sont des exemples concrets d'applications issues de l'ingénierie linguistique. Le fonctionnement de ces logiciels repose essentiellement sur l'exploitation de bases de données de ressources langagières.

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique,

considérant d'une part

- que les applications de traitement automatique du langage sont de plus en plus présentes dans les outils du quotidien (GPS, correcteurs orthographiques, dictionnaires électroniques, moteurs de recherche sur la toile, logiciels de traduction automatique, etc.) ce qui fait de la bonne représentation du français dans ces outils un enjeu important pour garantir le statut de cette langue ;
- qu'il y a tout lieu de souhaiter que la création des ressources linguistiques et des outils informatiques nécessaires au développement des technologies du langage pour le français soit prise en charge par les pays francophones et que sous cet angle, stimuler l'ingénierie linguistique dans tous les pays de la francophonie n'est pas un objectif strictement économique, mais également un objectif de politique linguistique visant à promouvoir et défendre l'usage de la langue française dans la société contemporaine ;
- qu'après avoir bénéficié d'une grande attention des pouvoirs publics et des médias pendant quelques années (correspondant à l'émergence de la « bulle internet »), le domaine de l'ingénierie linguistique est aujourd'hui moins visible en Belgique francophone alors que les enjeux fondamentaux demeurent et même se développent. Par exemple, l'évolution en cours de la toile vers le Web sémantique¹ ou les grands projets TIC de l'Europe (les bibliothèques digitales, les systèmes d'information du secteur public, l'accès au Web multilingue) accentueront les besoins dans le domaine du traitement automatique du langage ;
- **qu'il est important – si l'on est sensible aux arguments évoqués ci-dessus – de ramener au premier plan ce domaine d'activité et de recherche qui est vital « aux langues pour assurer leur survie dans la société de l'information ».**

¹ Le but du Web Sémantique est de concevoir une toile plus structurée et dont les informations sont étiquetées par des métadonnées, ce qui rend leur traitement automatique plus aisé. Grâce à ces métadonnées, les logiciels peuvent plus facilement trouver des éléments d'information, les comparer, etc.

et d'autre part

- que depuis l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC), la langue est diffusée par de nouveaux médias qui ont induit de nouvelles pratiques de communication, favorisé l'apparition de nouvelles formes de l'écrit et renforcé, de cette façon, très largement les pratiques d'écriture par tous (courrier électronique, messagerie instantanée, forums ou encore SMS) ;
- que le développement des « autoroutes de l'information » a défini un espace « global » qui implique pour les langues une nouvelle manière d'être en contact et en concurrence, faisant de **la présence du français sur la toile un enjeu important au niveau international pour la francophonie, et un enjeu de même importance sur le plan régional pour notre communauté linguistique (conditionnant son statut en Belgique et sa visibilité à l'étranger) ;**

recommande à la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de prendre les mesures nécessaires pour insuffler une dynamique nouvelle dans la promotion et le développement du champ de l'ingénierie linguistique en Belgique francophone. Cette action pourrait en particulier se traduire par :

- une initiative de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel de la Santé et de l'Égalité des chances visant à définir, en concertation avec les différents ministres concernés (de l'Enseignement, de la Jeunesse et de la Recherche) dans les différents niveaux de pouvoir (Communauté, Régions, Fédéral), une politique commune de promotion des technologies du langage et un positionnement de la Belgique dans les actions internationales. Les services de l'enseignement (AGERS), les organes de soutien à la recherche (DGTRE, IRSIB) ou de stimulation technologique (AWT, AST, ASE) sont des interlocuteurs potentiels². L'objectif de ce travail commun serait de mettre sur pied un projet pluriannuel ambitieux dans le même esprit que l'action interministérielle Technolangue³ qui a été lancée il y a quelques années en France.
- une série de mesures de visibilité pour marquer l'engagement de la CFB dans ce domaine :
 - Créer un concours d'innovation « langue française et technologies » visant à promouvoir ou faciliter l'usage ou l'apprentissage de la langue française grâce aux technologies ou plus largement, la présence et la représentation du français dans le domaine des technologies. Ce concours comporterait différentes catégories (pour les entreprises et professionnels, pour les écoles, etc.).
 - Susciter des actions « grand public » d'information et de sensibilisation (dans la lignée du projet Recto/Verso⁴) au travers d'un appel à projet annuel qui pourrait déboucher sur une activité spécifique dans le cadre de « La langue française en fête » et en collaboration avec la fête de l'internet, souvent concomitante.
 - Assurer la visibilité du domaine au travers d'une plateforme d'information sur la toile rassemblant les acteurs concernés (réalisations, ressources, filières professionnelles, formation, etc.) et assurant une veille technologique continue permettant de connaître l'état de l'art des technologies de la langue et de leur usage dans les applications. Pour favoriser les synergies, cette vitrine pourrait être réalisée en partenariat avec des acteurs tels que l'AST ou l'AWT.

² AGERS, Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique ; DGTRE, Direction Générale des Technologies de la Recherche et de l'Energie ; IRSIB, Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles ; AWT, Agence wallonne des télécommunications ; AST, Agence de stimulation technologique ; ASE, Agence de stimulation économique.

³ Technolangue est une action financée dans un cadre interministériel. Son objectif principal est de mettre en place de manière pérenne une infrastructure de production et diffusion de ressources linguistiques, d'évaluation des technologies de la langue écrite et orale, de participation aux instances nationales et internationales de normalisation et de standardisation et de veille informationnelle sur le domaine (<http://www.technolangue.net/>).

⁴ Dans le cadre de « La langue française en fête », un logiciel de conversion de textes à la nouvelle orthographe a été installé sur le site Web de quotidiens en ligne (Le Soir, La Libre Belgique, La DH). Un bouton affiché au-dessus de chaque article permet au lecteur de convertir l'article à la nouvelle orthographe. Les articles rectifiés sont accompagnés d'une glose qui explique les règles appliquées.

- o Organiser une communication ciblée à l'intention des jeunes pour leur faire découvrir l'intérêt des technologies du langage (par exemple au travers d'une publication qui décrirait de manière ludique et pédagogique comment fonctionnent les outils qui exploitent ces technologies) et par ce biais les sensibiliser à l'importance des questions liées à la langue (sur des plans complémentaires tels que la maîtrise de la langue, la politique linguistique, les développements économiques, etc.).
- une implication forte la CFB sur le plan international et l'affirmation de son engagement dans le domaine en :
 - o assurant sa visibilité et en encourageant la prise en compte de ses priorités (féminisation, nouvelle orthographe, etc.) au sein des réseaux internationaux impliqués dans le développement des ressources linguistiques (par exemple, le réseau Européen FLARENET⁵) ;
 - o relançant la concertation des organismes linguistiques francophones de l'hémisphère nord dans ce domaine, faire le point sur les réalisations passées (par exemple, l'Institut pour la francophonie numérique⁶) et élaborer une feuille de route pour les années 2010-2015. Ce point devrait également être mis à l'ordre du jour du prochain Sommet de la francophonie et être porté par nos ministres de la Culture, de l'Enseignement, de la Jeunesse et de la Recherche dans ce cadre.
- le lancement de recherches portant sur la place et l'usage des technologies dans l'enseignement du français. Ces études pourraient envisager deux aspects complémentaires correspondant à deux propositions déjà évoquées dans le rapport d'un Comité d'experts québécois sur l'apprentissage de l'écriture, présidé par Conrad Ouelton (2008) et dont nous reprenons en partie les mots :
 1. identifier la place que pourraient prendre les technologies dans l'enseignement de l'écriture et son évaluation pour que soit pris en compte l'environnement technologique des jeunes, pour qui l'informatique est un outil normal de production d'écrits. Cette étude pourrait en particulier s'intéresser aux didacticiels d'une part et à l'usage des nombreux outils d'aide à la rédaction, à la correction et à la révision des textes d'autre part.
 2. étudier l'impact de l'usage des nouveaux modes de communication écrits (SMS, messagerie instantanée, forums, etc.) sur l'apprentissage de l'écriture et « explorer de quelle façon pourrait être exploité le goût des jeunes pour une écriture spontanée dans le but de développer leur compétence à l'écrit. Une telle recherche devrait viser la conception d'approches pédagogiques novatrices ».

Ces propositions vont dans le sens de la Déclaration de politique communautaire 2009-2014 (cf. p. 30, 2.10.2) : « Le constat est général : les jeunes écrivent trop peu. Or, l'expression écrite favorise l'esprit critique, la conceptualisation, l'argumentation et la créativité verbale. L'intégration des nouvelles technologies dans le quotidien des plus jeunes est une réalité. Des analyses des modes d'expression développés par les enfants et les adolescents dans les nouveaux moyens de communication seront développées afin d'en tirer les conséquences pédagogiques en matière d'apprentissage.»

- le lancement de recherches portant sur le statut actuel et les conditions de succès du français dans l'ère digitale et visant à identifier de nouvelles pistes d'action pour la francophonie.

⁵ FLARENET, Fostering Language Resources Network (<http://www.flarenet.eu/>)

⁶ <http://intif.francophonie.org/>